



(19)

Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 834 642 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
08.04.1998 Bulletin 1998/15

(51) Int. Cl.⁶: E06B 9/17

(21) Numéro de dépôt: 96402102.6

(22) Date de dépôt: 02.10.1996

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE DK ES FI GB GR IE IT LI LU MC NL
PT SE

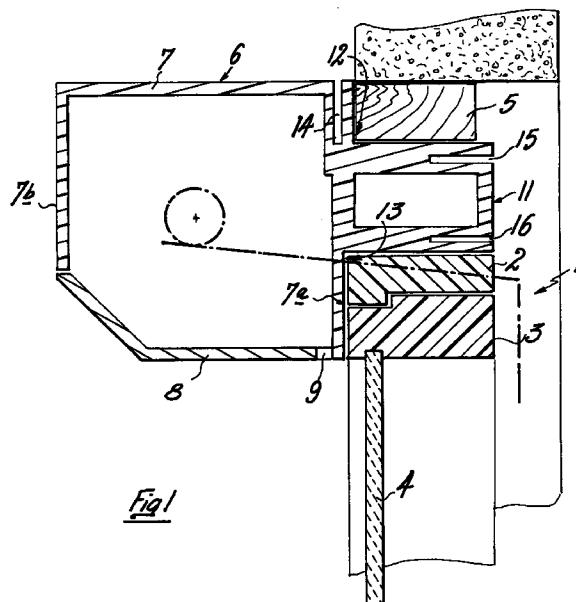
(71) Demandeur: Pallaud, Pierre
39100 Dole (FR)

(72) Inventeur: Pallaud, Pierre
39100 Dole (FR)

(74) Mandataire: Bruder, Michel
Cabinet Claude Guiu
10, rue Paul Thénard
21000 Dijon (FR)

(54) Coffre extérieur de volet roulant

(57) L'invention concerne un coffre extérieur de volet roulant, destiné à être monté entre la traverse supérieure (5) du dormant d'une fenêtre ou d'une porte traditionnelle, en bois par exemple, laissée en place, et la traverse supérieure du dormant d'une fenêtre ou porte industrielle rapportée, comprenant une enveloppe sensiblement parallélépipédique, contenant le tablier mobile du volet roulant enroulé sur un arbre horizontal et longitudinal, caractérisé en ce qu'il présente, sur sa face verticale et longitudinale (7a) interne, une saillie parallélépipédique horizontale et longitudinale délimitant, avec cette face verticale interne (7a), une feuillure supérieure (12) dans laquelle vient se loger la traverse supérieure en bois (5) laissée en place et une feuillure inférieure (13) dans laquelle viennent se loger les traverses supérieures du dormant et de l'ouvrant de la fenêtre ou porte rapportée (1).



Description

La présente invention concerne un coffre extérieur de volet roulant et elle est plus particulièrement relative à des perfectionnements apportés à un tel coffre, de telle façon que sa présence, lors de la mise en place d'une fenêtre ou d'une porte rapportée industrielle, en conservant le dormant d'une fenêtre ou d'une porte en menuiserie traditionnelle, permette d'obtenir un clair de baie maximal.

A cet effet, ce coffre extérieur de volet roulant, destiné à être monté entre la traverse supérieure du dormant d'une fenêtre ou d'une porte traditionnelle, en bois par exemple, laissée en place, et la traverse supérieure du dormant d'une fenêtre ou porte industrielle rapportée, comprenant une enveloppe sensiblement parallélépipédique, contenant le tablier mobile du volet roulant enroulé sur un arbre horizontal et longitudinal, est caractérisé en ce qu'il présente, sur sa face verticale et longitudinale interne, une saillie parallélépipédique horizontale et longitudinale délimitant, avec cette face verticale interne, une feuillure supérieure dans laquelle vient se loger la traverse supérieure en bois laissée en place et une feuillure inférieure dans laquelle viennent se loger les traverses supérieures du dormant et de l'ouvrant de la fenêtre ou porte rapportée.

On décrira ci-après, à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution de la présente invention en référence au dessin annexé qui est une vue en coupe verticale et transversale d'un coffre extérieur de volet roulant suivant l'invention.

Le coffre de volet roulant représenté sur le dessin est destiné à être monté conjointement avec une fenêtre ou une porte industrielle rapportée 1, par exemple en chlorure de polyvinyle. Seule, la partie supérieure de cette fenêtre ou porte 1 est représentée, et elle comprend une traverse supérieure 2 du dormant, une traverse supérieure 3 et un vitrage vertical 4 de l'ouvrant. Cette fenêtre ou porte rapportée 1 est destinée à être montée en place dans une embrasure dans laquelle a été laissée une traverse supérieure 5 du dormant d'une menuiserie traditionnelle en bois.

Le coffre suivant l'invention comprend deux parties, à savoir une partie supérieure 6, constituée par un profilé extrudé formant une enveloppe 7 de forme sensiblement parallélépipédique ouverte à sa partie inférieure, et une sous-face 8 fermant la partie inférieure de l'enveloppe 7 en laissant un passage 9 permettant au tablier du volet roulant (non représenté) qui est logé dans le coffre, de s'étendre verticalement à l'extérieur, en avant de la fenêtre ou de la porte rapportée 1.

Le tablier est enroulé à l'intérieur du coffre sur un arbre, non représenté, lequel est entraîné par une commande manuelle ou motorisée bien connue dans la technique et représentée schématiquement en trait mixte fin sur la figure.

Suivant l'invention, la face verticale interne 7a de l'enveloppe 7, c'est-à-dire celle qui s'étend en regard et

à proximité immédiate des faces verticales externes des traverses 2, 3 et 5, présente une saillie horizontale et longitudinale parallélépipédique 11 s'étendant vers l'intérieur, pour venir se loger entre les deux traverses 2 et 5.

Autrement dit, la saillie parallélépipédique 11 délimite, avec la face verticale interne 7a de l'enveloppe 7, une feuillure supérieure 12 venant coiffer la traverse supérieure 5 en bois et une feuillure inférieure 13 venant coiffer les traverses 2 et 3 de la fenêtre ou porte rapportée 1. La hauteur de la partie inférieure de la face verticale interne 7a, qui constitue la feuillure inférieure 13, est sensiblement égale à la hauteur combinée des deux traverses 2 et 3 de la fenêtre ou porte rapportée 1, si bien que la face horizontale inférieure du coffre, c'est à dire de sa sous-face 8, se trouve être sensiblement dans le plan horizontal contenant le bord supérieur du vitrage 4. On obtient de se fait un clair de baie maximal.

Le coffre suivant l'invention peut être pourvu de moyens permettant de l'adapter à des hauteurs et à des largeurs différentes de la traverse supérieure 5 en bois, laissée en place. A cet effet, le profilé extrudé constituant l'enveloppe 7 et la saillie 11 peut présenter des fentes destinées à recevoir des profilés complémentaires permettant de rattraper les différences de cote. Par exemple, une fente verticale et longitudinale 14 est formée dans la partie supérieure de la paroi verticale interne de l'enveloppe 7, cette fente verticale 14 étant destinée à recevoir un cache dans le cas où la hauteur de la traverse supérieure en bois 5 est supérieure à la hauteur de la feuillure supérieure 12.

D'autres fentes horizontales et longitudinales 15 et 16 peuvent être formées dans la saillie parallélépipédique 11 et elles débouchent vers l'intérieur. Ces fentes 15 et 16 sont également destinées à recevoir des profilés de forme appropriée tels que des cornières par exemple, permettant de cacher les traverses 2 des dormants, notamment lorsque les largeurs de ces traverses sont supérieures aux largeurs, c'est-à-dire aux dimensions horizontales et transversales des feuillures 12, 13.

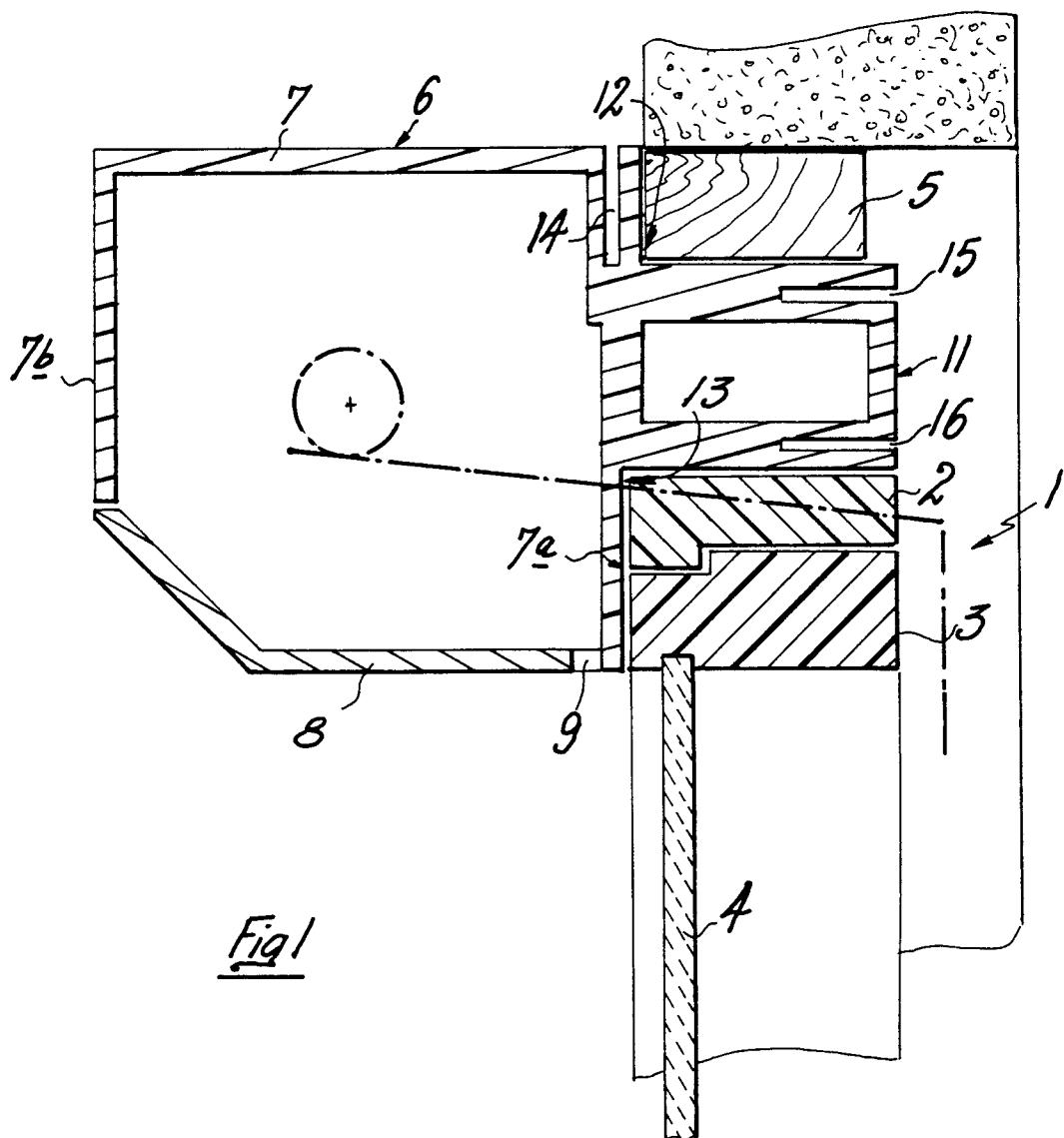
Suivant une variante, la saillie parallélépipédique 11 peut être constituée de deux éléments emboîtés l'un dans l'autre, d'une manière télescopique, ce qui permet d'adapter la largeur de cette saillie à celle des traverses 2 et 5.

De préférence, la sous-face 8 qui présente une section transversale en forme d'angle obtus ouvert vers le haut, est reliée à la paroi verticale externe 7b de l'enveloppe 7, à l'endroit de son extrémité inférieure, par encliquetage. Cette sous-face est par ailleurs maintenue par des vis en dessous d'une console en une seule pièce qui supporte l'arbre horizontal et le tablier. Cette console est arrimée sur une patte métallique qui est maintenue à partir de la pièce dans laquelle coulisse verticalement le tablier et qui est fixée de chaque côté aux parties verticales du dormant en bois existant dont fait partie la traverse supérieure 5 ; de cette manière, on évite de faire supporter le poids du volet roulant et de

son mécanisme axial sur les joues du coffre ce qui améliore considérablement sa tenue mécanique dans le temps.

Revendications

1. Coffre extérieur de volet roulant, destiné à être monté entre la traverse supérieure (5) du dormant d'une fenêtre ou d'une porte traditionnelle, en bois par exemple, laissée en place, et la traverse supérieure du dormant d'une fenêtre ou porte industrielle rapportée, comprenant une enveloppe sensiblement parallélépipédique, contenant le tablier mobile du volet roulant enroulé sur un arbre horizontal et longitudinal, caractérisé en ce qu'il présente, sur sa face verticale et longitudinale (7a) interne, une saillie parallélépipédique horizontale et longitudinale délimitant, avec cette face verticale interne (7a), une feuillure supérieure (12) dans laquelle vient se loger la traverse supérieure en bois (5) laissée en place et une feuillure inférieure (13) dans laquelle viennent se loger les traverses supérieures du dormant et de l'ouvrant de la fenêtre ou porte rapportée (1).
2. Coffre extérieur de volet roulant suivant la revendication précédente, caractérisé en ce que la hauteur de la partie inférieure de la face verticale interne (7a), qui constitue la feuillure inférieure (13), est sensiblement égale à la hauteur combinée des deux traverses (2) et (3) de la fenêtre ou porte rapportée (1).
3. Coffre extérieur de volet roulant suivant l'une quelconque des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce qu'il comprend deux parties, à savoir une partie supérieure (6), constituée par un profilé extrudé formant une enveloppe (7) de forme sensiblement parallélépipédique ouverte à sa partie inférieure, et une sous-face (8) fermant la partie inférieure de l'enveloppe (7) en laissant un passage (9) pour le tablier du volet roulant.
4. Coffre extérieur de volet roulant suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le profilé extrudé constituant l'enveloppe (7) et la saillie (11) présentent des fentes (14, 15, 16) destinées à recevoir des profilés complémentaires permettant de rattraper les différences de cote.
5. Coffre extérieur de volet roulant suivant la revendication précédente, caractérisé en ce qu'une fente verticale et longitudinale (14) est formée dans la partie supérieure de la paroi verticale interne de l'enveloppe (7), cette lente verticale (14) étant destinée à recevoir un cache dans le cas où la hauteur de la traverse supérieure en bois (5) est supérieure à la hauteur de la feuillure supérieure (12).
6. Coffre extérieur de volet roulant suivant l'une quelconque des revendications 4 et 5, caractérisé en ce que lentes horizontales et longitudinales (15, 16) sont formées dans la saillie parallélépipédique (11) et elles débouchent vers l'intérieur, ces fentes (15, 16) étant destinées à recevoir des profilés de forme appropriée tels que des cornières par exemple, permettant de cacher les traverses (2) des dormants, notamment lorsque les largeurs de ces traverses sont supérieures aux largeurs, c'est-à-dire aux dimensions horizontales et transversales des feuillures (12, 13).
7. Coffre extérieur de volet roulant suivant l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que la saillie parallélépipédique (11) est constituée de deux éléments emboîtés l'un dans l'autre, d'une manière télescopique.
8. Coffre extérieur de volet roulant suivant l'une quelconque des revendications 3 à 7, caractérisé en ce que la sous-face (8) qui présente une section transversale en forme d'angle obtus ouvert vers le haut, est reliée à la paroi verticale externe (7b) de l'enveloppe (7), à l'endroit de son extrémité inférieure, par encliquetage et cette sous-face est maintenue par des vis en dessous d'une console en une seule pièce qui supporte l'arbre horizontal et le tablier, cette console étant arrimée sur une patte métallique qui est maintenue à partir de la pièce dans laquelle coulisse verticalement le tablier et qui est fixé de chaque côté aux parties verticales du dormant en bois existant dont fait partie la traverse supérieure (5).





Office européen des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS					
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)		
A	DE 43 05 283 C (BLAUROCK) * abrégé; figure 3 *	1	E06B9/17		
A	US 3 961 659 A (SIEGEL) 8 Juin 1976 * abrégé; figure 3 *	1			
A	DE 36 43 233 A (STECKDAUB) -----				
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)		
			E06B		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications					
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur			
LA HAYE	4 Mars 1997	Peschel, G			
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES					
X : particulièrement pertinent à lui seul	T : théorie ou principe à la base de l'invention				
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie	E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date				
A : arrrière-plan technologique	D : cité dans la demande				
O : divulgation non-écrite	L : cité pour d'autres raisons				
P : document intercalaire	& : membre de la même famille, document correspondant				